

PRÉFACE DU CHEF DU DÉPARTEMENT

Le 15 septembre 2022 aura lieu l'inauguration des centres forestier et collecteur de cadavres d'animaux de Montmolin. Les travaux sur ces deux ouvrages, remis entièrement à neuf dans le parfait respect du budget validé par le Grand Conseil en septembre 2020, font suite à un incendie d'origine criminelle. Pour mémoire, le 10 avril 2017, ces deux bâtiments situés au lieu-dit «le Creux des Meules» sur le cadastre de la localité de Montmolin ont été détruits. Le bâtiment abritant l'un des centres forestiers du canton a été totalement ravagé par le feu. Quant au centre collecteur, il a été fortement endommagé. Plus de cinq ans après ce triste épisode, l'État dispose ainsi d'infrastructures optimisées, permettant de gagner en efficacité et exemplaires en matière d'usage du bois indigène et d'efficacité énergétique.

En effet, au niveau énergétique, le Conseil d'État a choisi de maximiser la pose de panneaux photovoltaïques, d'alimenter le site par un chauffage à distance bois et de permettre son extension au village de Montmolin à terme. Pour ce qui est de l'usage du bois de l'État, cette construction a servi de projet pilote fort utile – tout au long de la filière – pour permettre un usage plus systématique du bois indigène dans les projets de l'État.

NOTRE MISSION

Notre mission: assurer une collecte sûre et économique des cadavres d'animaux et des autres sous-produits animaux. Suite à l'incendie du 10 avril 2017, notre projet s'est construit en fonction de ces deux objectifs. Le principe d'un seul centre pour l'ensemble du canton a été maintenu, tout comme son emplacement idéalement centré. Mais la reconstruction a également été l'occasion d'améliorer les prestations servies à la population neuchâteloise.

Ainsi, le centre est désormais ouvert 6 jours sur 7. Pour la remise de petits animaux de compagnie, un système de trappe permet même de les déposer en tout temps. Les installations permettent également aux vétérinaires de pratiquer des autopsies. Des échantillons peuvent être prélevés, notamment dans le cadre de la lutte contre les épizooties. Une chambre froide permettant le stockage en grand nombre de vaccins ou de médicaments est également installée.

Le confort des utilisateurs et utilisatrices n'a pas été oublié. Pour la dépose des gros animaux, pour la première fois, plus aucune

En matière de gestion forestière, le Centre de Montmolin devient donc le 2^e pôle d'exploitation des forêts neuchâteloises avec le site de la Grébille à La Chaux-de-Fonds. Il permet ainsi de concrétiser la Stratégie de gestion forestière 2020 voulue par le Conseil d'État pour renforcer l'efficacité des équipes forestières neuchâteloises et sa capacité à former des jeunes forestiers-bûcherons.

Ce message c'est aussi pour moi l'occasion de remercier sincèrement tous les participant-e-s à ce projet, dont l'issue met un terme à une période de fonctionnement difficile. 5 ans, 5 mois et 5 jours sont passés depuis cet incendie, jalonnés de travaux conséquents, menés en période de pandémie et sans interruption des activités sur site. Ceci a représenté une épreuve de force, pilotée en bonne intelligence par les différents intervenants tout au long des chantiers ouverts simultanément et sur plusieurs fronts. Je veux saluer ici les services des bâtiments, faune, forêts, nature et des affaires vétérinaires et toutes les équipes mobilisées et bien évidemment le personnel, forestier comme les équarisseurs, qui s'est adapté quotidiennement aux tâches qui lui ont été confiées dans une situation provisoire et des hivers rigoureux.

Leur professionnalisme, leur patience et leur faculté d'adaptation ont permis de maintenir les prestations fournies sur place quasi inchangées. Au nom du Conseil d'État, je les en remercie.

Les locaux incendiés en avril 2017 avaient 25, respectivement 50 ans. S'ils rendaient encore de notables services, leur reconstruction sur le même site permet de tirer pleinement profit des qualités de cette localisation. Elle est aussi l'occasion d'adapter l'ensemble de l'infrastructure aux besoins, méthodes de travail et standards actuels ainsi que d'envisager une rationalisation de l'activité, d'accroître la sécurité du site et d'optimiser le fonctionnement des entités concernées et la consommation énergétique de ces installations. Une triste affaire qui se finit bien ou une manière de positiver les défis que la vie peut poser devant nous.

Soyez-en certains, les services de l'État utilisateurs avec les équipes en place feront un bon usage de ces nouveaux outils de travail, au service de la population neuchâteloise.

LAURENT FAVRE
Conseiller d'État, chef du Département
du développement territorial
et de l'environnement



TEL LE PHÉNIX...

Un incendie, deux services à reloger, de nouveaux locaux à reconstruire. Un centre collecteur central, accepté de longue date par la population avoisinante. Un centre forestier stratégiquement implanté pour les interventions des équipes sur le territoire cantonal. Il a donc, naturellement, été décidé de maintenir ces 2 entités sur le site tout en actualisant leurs besoins et leur fonctionnement. Un plan d'affectation cantonal a été établi afin d'étendre la zone d'utilité publique existante. L'organisation du site a ainsi pu être repensée afin de créer trois zones distinctes: une pour le centre collecteur, une pour le centre forestier et une pour les tiers présents sur le site. Cela a ainsi permis de clarifier les fonctions, de créer des accès autonomes plus sécurisés pour les différents utilisateurs du site.

L'implantation du centre collecteur à l'entrée du site permet de gérer les différents types de visiteurs et d'éviter le contact avec la zone arrière réservée aux forestiers. Le

dénivelé naturel du terrain a été utilisé pour créer l'accès indépendant pour la livraison et la reprise des bennes de récolte de sous-produits animaux.

Le centre forestier a lui été implanté à l'arrière du site dans le prolongement des 7 boxes à copeaux existants. Deux nouvelles travées, similaires à celles existantes, ont été ajoutées pour les locaux «chauffés» (cuisine, réfectoire, bureau, vestiaires et douches atelier). Trois travées existantes ont été aménagées pour créer le garage, le local faune, le local carburant et la production de chaleur à bois pour l'ensemble du site.

En sa qualité de maître d'ouvrage et de propriétaire forestier, le canton a mis l'accent, avec ces nouveaux bâtiments, sur la construction durable et a accordé une place importante à la matière première indigène qu'est le bois. Une communauté de consommateurs solaire a été réalisée avec la pose de panneaux photovoltaïques sur les pans de toiture sud des nouvelles constructions. L'installation de

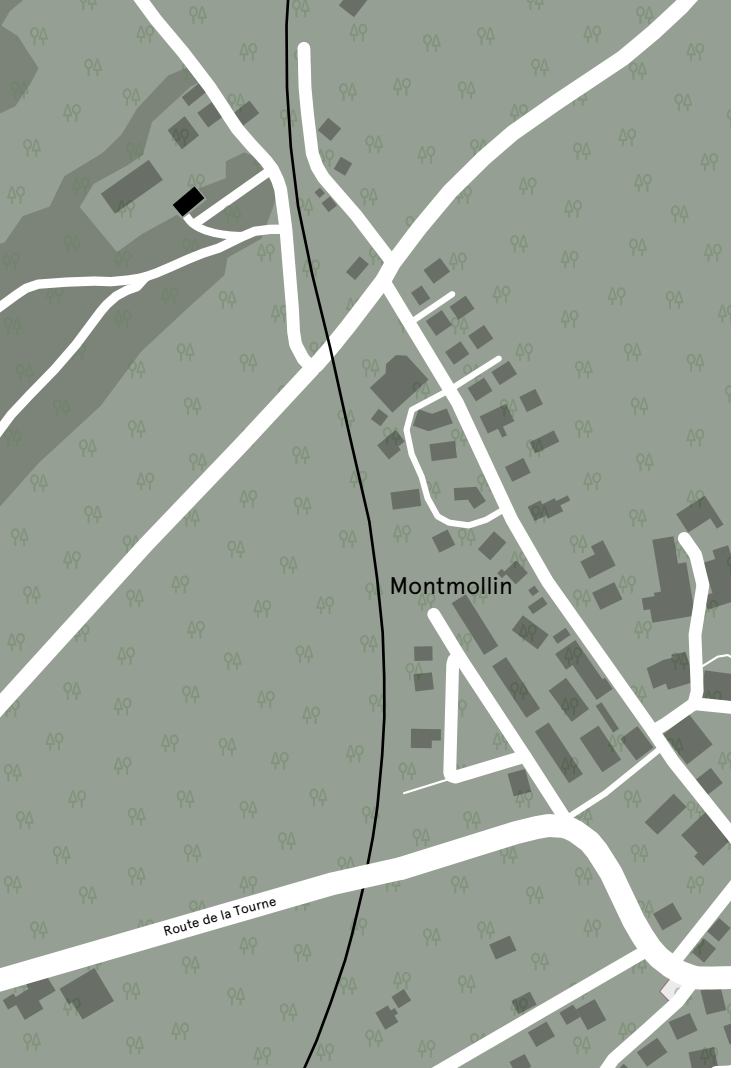
chauffage à distance existante du site, a permis de relier tous les nouveaux bâtiments présents. Un ancien sous-sol a été conservé pour être transformé en citerne de récupération des eaux de pluie pour le nettoyage quotidien du centre collecteur et comme réserve en cas d'incendie.

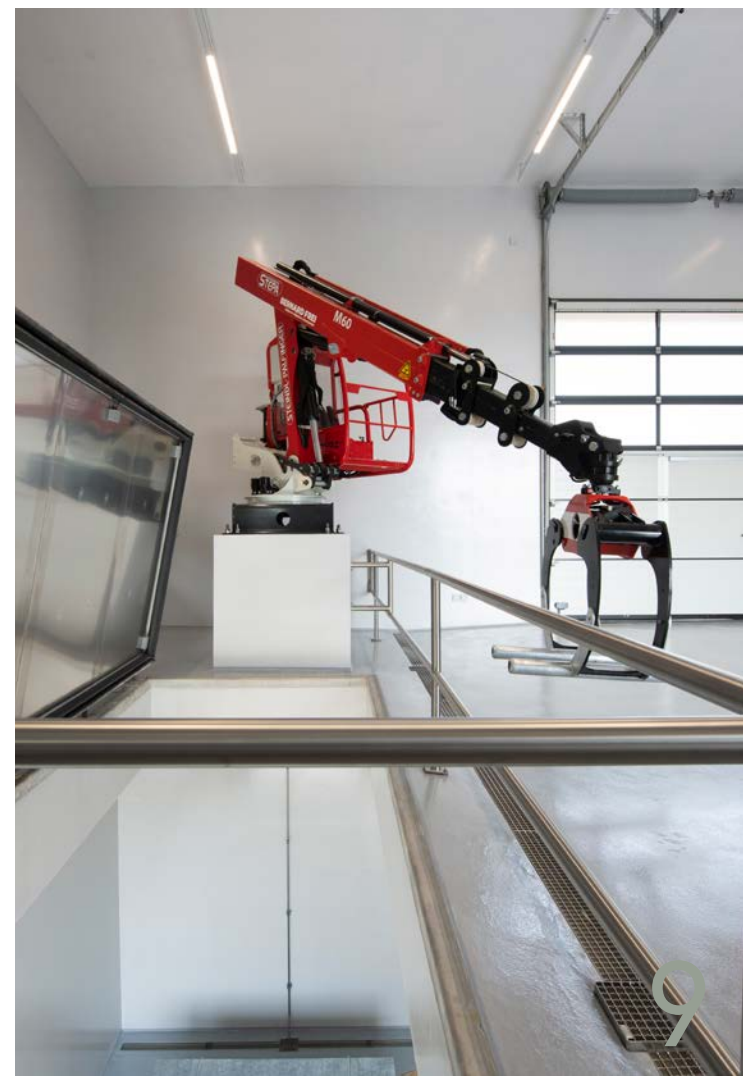
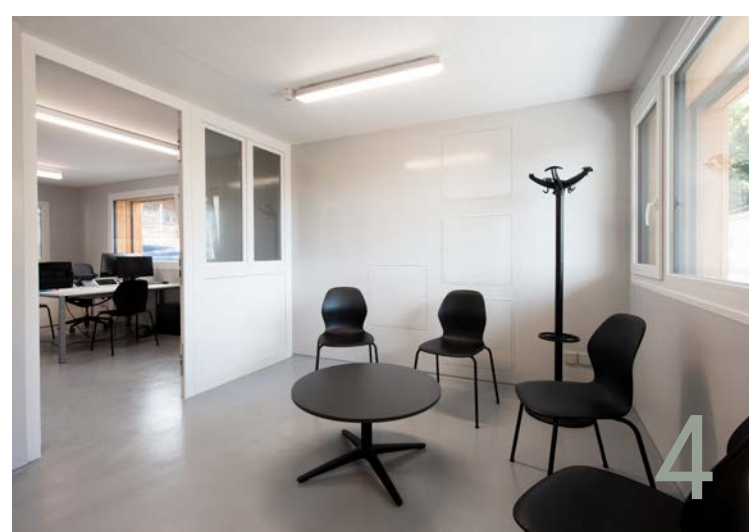
Les utilisateurs ont été particulièrement patients et compréhensifs face aux nombreux aléas du chantier: entre la période de pandémie Covid, des travaux sur site pollué (ancien clos d'équarrissage), les problèmes de délais de livraison et de renchérissement des matériaux induits par la crise sanitaire. Aujourd'hui ils sont enfin «chez eux»

Nous sommes heureux de pouvoir mettre à disposition des services leurs nouveaux outils de travail.

YVES-OLIVIER JOSEPH
Architecte cantonal



ADRESSE DU PROJET	DÉROULEMENT DU PROJET	SURFACE DU PROJET (m ²)	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE
Centre collecteur de Montmolin Chemin de la Prise 1 2037 Montmolin	Crédit d'étude 31.10.2018 Plan d'affectation cantonal 31.08.2020	Surface totale du bien-fonds 15'674 m ² Emprise au sol 210 m ² Surfaces brutes plancher 365m ² Volume 1'735m ³	CENTRE COLLECTEUR 
MAÎTRE D'OUVRAGE État de Neuchâtel	Crédit de construction 11.11.2020	COÛTS DE CONSTRUCTION CHF 3'663'000.–	
MANDATAIRES Ingénieurs architectes: BOSSON ingénieurs conseils SA Direction de travaux: Cura Partners Ingénieur CVC: Masai conseils SA Ingénieur Sanitaire: Marini consulting Ingénieur E: ACE sarl Ingénieur Géologie: Masai conseils SA	Permis de construire 19.11.2020 Début des travaux Juin 2021 Fin des travaux Août 2022		
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ (DFS)	Service des bâtiments de l'État Rue de Tivoli 5 2003 Neuchâtel	T +41 32 889 64 80 F +41 32 889 60 87 www.ne.ch/sbat	 RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



- | | |
|---|--|
| 1. Façade Nord : entrée halle de déchargement animaux de rente | 6. Bureau de l'équarisseur |
| 2. Façade Est entrée clients et livraison trappe petits animaux | 7. Circulation personnel |
| 3. Accès benne enterrée | 8. Chambre frigo trappe «petits animaux» |
| 4. Accueil clients petits animaux | 9. Halle de déchargement |
| 5. Vestiaire équarisseur | 10. Chambre froide benne enterrée |
| | 11. Local technique |
| | 12. Chambre froide vaccin |